



NOTICE D'INFORMATION - SEJOUR RANDO 2025-04

1, place A. Mounié-92160 ANTONY

Tel: 01 42 37 09 41

E-mail : avf@avfantony.com

Web: <http://avfantony.com>

SEMI-ITINERANT EN HAUTE-DORDOGNE **

(du dimanche 11/05/2025 au dimanche 18/05/2025)

Animateur : Jean-Claude PICHON

Le séjour est ouvert aux adhérents d'AVF ANTONY, pratiquant régulièrement l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2024-2025 avec assurance IRA à minima.

Nombre de participants : 10 au minimum, 15 au maximum

Dates : du dimanche 11 mai au dimanche 18 mai 2025.

Ce séjour de 8 jours avec 7 nuitées est basé sur un déplacement en voitures personnelles, avec co-voiturage.

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre en semi-itinérance dans un environnement de moyenne montagne, sur « l'itinérève » de Haute Dordogne Corrèzienne. Les participants au séjour s'engagent à participer chaque jour aux activités proposées.

Au total sont prévues 8 randonnées, dont 2 en demi-journées, sur une distance de 7 à 21 km et un dénivelé de l'ordre de 300 à 600m. Les temps de marche journaliers seront de 2h à 7h, les transferts éventuels en début ou en fin de rando seront effectués en taxi.

Programme susceptible d'être modifié en fonction des conditions locales.

Le début du séjour est fixé au dimanche 11 mai à 11h30, pour un pique-nique tiré du sac et une première randonnée avant de prendre possession des chambres.

La fin du séjour est fixée au dimanche 18 mai vers 16h après la randonnée et le transfert aux voitures. Les chambres au gîte devront être libérées le matin avant la rando.

HEBERGEMENT

L'hébergement se fera sur deux établissements :

Du 11 au 14 mai (4 nuits) à la Ferme d'Andregat – 19110 SARROUX – 05 55 96 05 86

Du 15 au 18 mai (3 nuits) au Village Nature du Maury – 19160 LIGINIAC – 05 55 95 92 28

L'hébergement est réservé en ½ pension, en chambre de 2 personnes, et un pique-nique sera fourni, chaque jour, pour le déjeuner (les participants sont priés de se munir de boîtes hermétiques, de couverts réutilisables et d'une gourde).

COUT DU SEJOUR

Le prix du séjour est fixé à 780,00 € par personne, en chambre double.

Ce prix comprend :

- La ½ pension, du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour,
- Le pique-nique pour 7 déjeuners,
- Chambre à 2 personnes, avec salle de bain /WC, privatif ou commun
- L'accompagnement des randonnées par un Animateur d'AVF ANTONY
- Les transferts en taxi sur place
- L'éventuel "pot de convivialité" après rando
- Les taxes de séjour

Ce prix ne comprend pas :

- Le voyage aller/retour et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- Les dépenses et consommations personnelles, les boissons
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris, N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de tourisme agréée n° AG 075 03 0002. Code APE : 913^F – SIRET : 30358816400044.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule (environ 1000 kms y compris aller-retour et trajets sur place).

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement (trajet A-R et trajets sur place). Les inscriptions définitives ne seront faites que pour les participants prenant leur voiture ou s'étant mis d'accord avec un chauffeur pour être covoiturés.

PRE-INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.

Tous les adhérents à l'activité rando recevront par mail la présente notice. Envoi du mail le 2/11/2024 au plus tard.

Ils auront la possibilité de se "préinscrire" à ce séjour via le site Internet AVF Rando.

Début des Pré-inscriptions : 03/11/2024 - Fin des Pré-inscriptions : 10/11/2024.

Priorité sera donnée aux personnes n'ayant été inscrit à aucun des 5 derniers séjours à la semaine.

INSCRIPTIONS

Les préinscrits retenus en fonction de la règle de priorité ci-dessus et dans la limite des places disponibles se verront proposer dès le **14/11/2024**, un contrat de séjour à signer et à retourner à AVF ANTONY, sous 8 jours, en procédant aux règlements correspondants.

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances facultatives. AVF ANTONY vous fera ensuite retour de l'exemplaire du Contrat signé de sa part.

REGLEMENTS PAR CARTE BANCAIRE (CB) ou PAR CHEQUE

Par CB : Avant le 21/11/2024

Si vous réglez par Carte Bancaire, vous pouvez bénéficier des garanties d'assurances liées à l'utilisation de ce mode de paiement pour des séjours et voyages (et souscrire, ou non, l'assurance spécifique que nous sommes tenus de vous proposer).

En même temps que l'envoi de votre contrat, un mail vous sera adressé, avec un lien vers BilletWeb, vous permettant d'enregistrer, **en une seule fois**, votre engagement à régler le montant total du séjour, **lequel sera prélevé en 2 fois, 30% à l'inscription et le solde le 11/03/2025**, à condition que vous sélectionniez le paiement en 2 fois.

Par Chèque (le règlement par CB est préféré)

Chèque **d'acompte de 234 €** (à joindre au contrat signé que vous nous retournerez).

Primes d'assurance (facultatives) accompagnées du bulletin de souscription des assurances.

Date limite : 21/11/2024

Solde du séjour : avant le 11/03/2025

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

-Annulation faite, au plus tard, le **11/03/2025** : restitution des sommes versées moins les frais.

-Annulation postérieure au **11/03/2025** : retenue de 100% du montant total du séjour.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée en moyenne montagne pour apprécier pleinement ce séjour.

En tant que de besoin, une réunion des participants pourra être organisée 1 à 2 mois avant le début du séjour.

Amicalement,

Jean-Claude PICHON, animateur du séjour

Alain DUPRAT, Responsable tourisme

Conditions générales de vente et notice assurances consultables à la Permanence AVF ou sur le site AVF <http://avfantony.com> /Activités/ Marche randonnée/ RANDONNEES PEDESTRES/ conditions générales de vente-notice assurance.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris, N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de tourisme agréée n° AG 075 03 0002. Code APE : 913F – SIRET : 30358816400044.